



---

**Règlement numéro 102-8**

Concernant la tarification pour les travaux de remplacement du tablier du pont de l'Île Lemire en février 2021

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) prévoit qu'une municipalité peut, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains, entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise par tous les propriétaires riverains en vue de procéder au remplacement du tablier du pont de l'Île Lemire et de répartir les coûts des travaux en parts égales entre les propriétaires ;

CONSIDÉRANT les modalités d'application de la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

**Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** **Pont de l'Île Lemire**

Le pont privé de l'Île Lemire permet de raccorder les lots 5 480 557 et 5 480 547 qui donnent accès à l'Île Lemire. La liste des propriétés visées est détaillée à l'annexe 1.

**Article 3** **Réfection du tablier du pont de l'Île Lemire 2021**

Des travaux de réfection du tablier du pont de l'Île Lemire ont été effectués en février 2021. À la demande des propriétaires riverains, les coûts nets pour la réalisation des travaux ont été payés par la municipalité afin d'être répartis entre les propriétaires en parts égales. Ces coûts nets totalisent 49 328.38 \$ (quarante-neuf mille trois cent vingt-huit dollars et trente-huit cents).

**Article 4** **Politique d'entretien des rues privées**

À la demande des propriétaires riverains du chemin privé et conformément à la Politique d'entretien des rues privées de la municipalité, une aide financière à hauteur de 1 063.29 \$ (mille soixante-trois dollars et vingt-neuf cents) est applicable pour les travaux visés à l'article 3.

**Article 5**

**Répartition**

Les coûts nets des travaux de réfection du pont de l'Île Lemire 2021, déduction faite de l'aide financière applicable en vertu de la Politique d'aide à l'entretien des rues privées sont de 48 265.09 \$ (quarante-huit mille deux cent soixante-cinq dollars et neuf cents). Ils seront répartis en parts égales entre toutes les propriétés décrites à l'annexe 1 sur une période de vingt (20) ans. Ce tarif est établi à **268.14 \$** (deux cent soixante-huit dollars et quatorze cents) par unité d'évaluation, par année pendant vingt (20) ans.

**Article 6**

Le tarif est payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel il est dû et est assimilé à une taxe foncière.

**Article 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

La secrétaire-trésorière par  
intérim,

/S/ SIMON BOUCHER

/S/ CHRISTINE BIBEAU

Avis de motion	: le 6 avril 2021
Dépôt du projet de règlement	: le 6 avril 2021
Adoption	: le 3 mai 2021
Publication	: le 4 mai 2021

**RÈGLEMENT 102-8****ANNEXE 1**

<b>PONT PRIVÉ DE L'ÎLE LEMIRE</b>			
<b>Travaux de réfection du tablier 2021</b>			
<b>Évaluation 2021 pour partage des frais d'entretien</b>			
	<b>ADRESSE</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>PROPRIÉTAIRE</b>
1	1408	0294-72-1517	Patrick Lavoie et Valérie Benoit
2	1402	0294-72-4985	Cédrick Martel-Morin et Alex Boudreault
3	1400	0294-72-9527	Aline Allard et Pierre Plante
4	1384	0294-81-4482	Jacques Lampron et Nancy Gagnon
5	1370	0294-81-7848	Alain Pelletier
6	1354	0294-81-9917	Germaine Turcotte
7	1360	0294-80-7697	Réal Benoit
8	1378	0294-81-2015	Mario Robert
9	1404	0294-71-5541	Erwann Perrin